



REPUBLIQUE DU SENEGAL
DIOP
Un Peuple Un But Une Foi
Ministère de l'Education

Université Cheikh Anta

(U.C.A.D)

Institut National Supérieur de
L'Education Populaire et du

(INSEPS)

Sport

MEMOIRE DE MAITRISE

*ES SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'ACTIVITE
PHYSIQUE ET DU SPORT
(STAPS)*

THEME

**ISLAM, FEMMES VOILEES ET
PRATIQUES SPORTIVES**

Directeur :
par :

M. Abdoul wahib KANE
Professeur à l'INSEPS

Présenté et soutenu

M^{lle} Adama SECK

Année académique 2006-2007

GRACES

Par le nom d'ALLAH le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

La Magnanimité incommensurable.

Par Ses Noms les plus Beaux.

Il aura permis que ce modeste travail voie le jour. Alhamdoulillah.

Par son Prophète MOUHAMMAD (PSL), le Prince des prophètes.

Que les prières du Tout Puissant soient en nombre illimité sur Muhammad, son serviteur, Messenger et Envoyé, le Prophète illettré. Que ses prières soient aussi sur la famille et les compagnons du Prophète.

DEDICACES

Ce modeste travail est dédié

A mes parents, particularité faite à ma petite maman chérie Khady Diédhiou, à ma famille, à toutes les personnes qui m'ont toujours suivie et soutenue.

Au directeur de ce mémoire, mon Professeur et Maître Mr Abdoul Wahid Kane je n'oublie pas et je n'oublierai jamais que "**l'aigle peut voler aussi bas que la poule mais que jamais la poule ne volera aussi haut que l'aigle.**"

A ma jumelle et complice Awa Yombé

A ma deuxième jumelle et amie Aïda Niang, pour les moments passés à s'écouter et à se conseiller.

A tous mes amis, à tous mes camarades de promotion.

A tous les frères et sœurs de l'AEEMS.

A l'A.S.FO, coachs, dirigeants et joueuses.

Les mots me manquant pour vous exprimer toute ma reconnaissance, alors, je me contenterais de prier afin que le Très Haut vous bénisse, vous couvre de sa grâce infinie, vous prête longue vie et une santé non pas de fer car il rouille, mais d'or.

REMERCIEMENTS

Ce travail n'a pu être réalisé qu'avec l'aide de personnes ressources. Nous voudrions leur exprimer nos remerciements les plus profonds et les plus sincères. Qu'il nous soit permis de citer :

Mes parents Amadou Moustapha et khady Diedhiou pour l'éducation qu'ils m'ont donnée.
Mr Abdoul Wahid Kane, directeur de ce mémoire qu'il a dirigé avec une grande générosité de cœur et d'esprit, une disponibilité sans commune mesure.

Imam Amadou Mactar Kanté de la mosquée de l'université, pour l'aide, la supervision de ce travail.

Ma petite et tendre famille, Kiné, Ouseynou, Alassane, Dié mama, Daba, Ritou, Siny, Papa Guedj, Seydou, Amadou Ndéné, Mounirou, Etienne karama, Oumy, Awa, Fatou, Emile et Amale.

Tous les répondants aux entretiens.

Tous les professeurs de l'INSEPS : Sané, Kane, Sano, Fall, Thiam, Ndiaye, Diop, Faye, Seck, Diouf, Seye, Thioune, Sow, Badji athlétisme et Badji combat, Dia, Mar.

Mes neveux et nièces, Bassirou, Pape Birame, N'déye Astou, Mama Oumy, Johny, Mame Fama. Particulièrement à Maïmouna et Fadel, que ce travail leur serve de motivation, de raison de pousser leurs études aussi le plus loin possible.

Tous les camarades de promotion de la quatrième année 2006-2007, qu'Allah Le Tout Puissant nous assiste, nous rapproche d'avantage et nous accorde une pleine réussite.

Particularité faite à ces hommes et femmes qui m'ont épaulée, soutenue, aidée, encouragée pour que jamais tristesse, solitude, déception, découragement ne m'habitent et ne me perturbent : Aida, Fatou Kiné, Awa, Augustine, Sadibou et Sorel, Serigne Mansour, Séline, Idrissa, Famara Ibnoul Amin, Pathé, Yoro, Moussa, Layti, Amadou Mactar, Djiby Mamadou, Basile Manix, Papa Ousmane, Michel, Sadia, Baye Malick, Mayoro, Sagna, Senghor, Maguette.

Mes oncles Jean et Jean pierre.

Mes cousins et cousines, Henry Noël et sa femme Henriette sans oublier leur petite Rachel, patrice, Henriette, Norbert, Paul, Olivia, Maurice, Toussaint,

Absa Mboup et enfants, Kiné, Amadou Moustapha, Maïmouna, Mouhamed, Médoune.

Tonton Gning et enfants

A la famille Sène depuis kaolack : Tonton Max, Tata Fa, Absa, Binette, Pape Birame, Adama.

Tonton Diop, Cheikh Tidiane, Amineta, Moustapha et Abdou rahman.

Maïmouna Bâ ma petite sœur ainsi que sa famille.

Ma copine et petite maman khady Faye sans oublier Awa et Mami.

Mamy Sané ma petite sœur et amie.

Mactar Mbodj, mon grand et ami.

Au personnel administratif de l'inseps : Ta Marie, Grégoire, Ta Anas, Raymond, Ousman, Tata Anta, Astou, Ndéye Fatou, As, Tonton Mbargou.

Tous les étudiants de l'inseps.

Mes amis, Abdoulaye Mané, Paco, Mamadou Lamine Bodian, mouhamed bachir dia Moustapha Mbaye, Dicko, Djindé, Ousman Diagne.

Tontons Gora Cissé et Moussa cissé de l'intitut islamique de la médina rue IX

Tous ceux qui de prêt ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

LISTE DE QUELQUES ABREVIATIONS

JO : jeux olympiques

PSL : paix et salut sur lui. A chaque fois qu'un musulman entend prononcer le nom de Mouhamad, il doit prier sur lui par cette expression.

AEEMS : Association des Elèves et Etudiants Musulmans du Sénégal.

AEMUD : Association des Etudiants Musulmans de l'Université de Dakar.

MEEJIRD : Mouvement des Elèves et Etudiants de la Jama'atou Ibadour
Rahman de Dakar.

RESUME

Le sport, pratiqué pour le loisir comme pour la compétition et devenu une puissante force sociale influant de manière considérable sur la structure de notre société. Cependant, toutes les franges de la population n'ont pas accès à cette pratique. Et, la faible participation des femmes dans les activités sportives en reste l'exemple patent. En effet, les femmes de manière générale sont confrontées à des difficultés pour s'investir dans le sport. Notre étude se centre en particulier sur les femmes voilées dont la non implication dans les activités sportives relève de considérations religieuses.

En plus de vouloir contribuer à une meilleure connaissance des rapports entre pratiques sportives et pratiques islamiques, de déterminer les perceptions des jeunes femmes voilées sur les pratiques sportives, cette étude cherchait à analyser les raisons des réticences des femmes voilées à l'égard du sport de manière générale et en particulier du sport de compétition. Pour ce faire, nous avons utilisé l'entretien semi directif appliqué aux femmes voilées en y intégrant leur voisinage et des islamologues. Les résultats nous ont permis de confirmer que la pratique du sport surtout de compétition chez les femmes voilées reste problématique. Plusieurs facteurs parmi lesquels : la tenue, le cadre, les règles de la compétition, l'opinion, la mixité, la promiscuité semblent ne pas favoriser leur implication dans les activités sportives. Justement pour cette implication, se pose alors la nécessité de trouver des solutions quant aux facteurs limitatifs. Par ailleurs, faire la promotion non seulement du sport dans les mouvements islamiques où militent ces femmes mais aussi, faire la promotion des femmes voilées gradées dans certaines disciplines sportives.

sommaire

Grâces

Dédicaces

Remerciements

Liste de quelques abréviations

Résumé

Sommaire

Introduction.....8

Chapitre I : Pour une meilleure compréhension des concepts **Sport, islam et femmes voilées.**

I-1	Les pratiques sportives.....	13
I-2	Les pratiques de l'islam.....	15
I-3	Rapport entre pratiques sportives et l'islam	16
I-4	La femme voilée et les activités sportives	18

Chapitre II : La démarche méthodologique.

II-1	Le cadre de l'enquête	30
II-2	Instrument de recherche et populations enquêtées	30
II-3	La collecte des données	31
II-4	Le traitement des données	32

Chapitre III : Résultats et discussions

III-1	La perception des différentes populations du sport de loisir	34
III-2	La perception des différentes populations du sport de compétition	35
III-3	Les changements escomptés	41

CONCLUSION GENERALE

REFERENCES

ANNEXES

INTRODUCTION

I-MOTIVATION

Nous avons d'une part mis en exergue notre expérience en tant que femme voilée de terrain, celle qui constamment fait le tour des terrains de basket pour jouer au basket en dehors de la pratique en club, et d'autre part, celle de la professionnelle du sport que nous sommes de par la formation que nous recevons à l'INSEPS et qui nous confère des compétences dans différents domaines du sport. En effet, du statut de monitrice en gymnastique d'entretien les lundis, mercredis et vendredis, nous passons à celui d'arbitre les samedis soirs et jours fériés, puis d'encadreur de basket les samedis matins avant de terminer par celui de joueuse en championnat de basket. Notre proposition de réfléchir sur la question de la pratique du sport chez les femmes voilées nous paraît alors des plus légitimes. Car, bon nombre d'individus porte des jugements sur les femmes voilées qui s'adonnent à la pratique du sport. Et généralement ces individus fondent leur argumentaire sur l'islam, disant qu'il n'autorise pas aux femmes voilées de s'adonner à la pratique du sport. En est-il réellement ainsi ? Pour éclairer les uns et les autres dessus, nous avons décidé de faire une étude sur l'islam, la femme voilée et les pratiques sportives.

Les recherches menées dans le cadre de la pratique sportive féminine ont été jusqu'ici faites sur des femmes non voilées. C'est en ce sens que notre démarche se veut différente, car s'articulant dans une double perspective : religieuse et une autre sportive.

Voilà évoquées, les raisons qui nous ont poussées à faire des recherches sur les femmes voilées. Même si cela paraît un projet audacieux, il n'en est pas moins nécessaire.

II-PROBLEMATIQUE

L'année 1896 où les jeux olympiques (J.O.) se sont déroulés pour la première fois à Athènes était marquée par leur exclusion des femmes. Ces dernières ont participé pour la première fois en 1900 et seulement aux compétitions de tennis et de golf. Cet état de fait s'explique si l'on connaît la position du baron de Coubertin [1] initiateur des J.O. modernes qui définit les J.O. comme : « Une exaltation solennelle et périodique de l'athlétisme mâle ayant pour base, l'internationalisme, pour moyen la loyauté, pour vitrine l'art et pour récompense les applaudissements des femmes ».

De nos jours, une implication effective des femmes est notée dans la pratique des activités physiques et sportives. A travers celles-ci dira Simone de Beauvoir¹ : « La femme établit une nouvelle relation avec son corps qui n'est plus seulement un objet de désir ou un moyen de reproduction... ».

Par sport conventionnel nous suivrons la définition de Georges Magnane[2] : « une activité de loisir dont la dominante est l'effort physique, participant à la fois du jeu et du travail, pratiquée de façon compétitive, comporte des règles et des institutions spécifiques et susceptibles de se transformer en activité professionnelle. ». Dans son aspect professionnel, le sport exige le respect de règles, règlements et principes parmi lesquels : la conformité au calendrier des activités dans le temps et dans l'espace, le respect de la tenue conventionnelle de compétition, l'adhésion aux institutions et organisations sportives mondiales.

Or, ces règles qui peuvent sembler neutres au plan religieux peuvent être en contradiction avec les valeurs et convictions religieuses d'une catégorie de femmes pour qui les règlements et principes qui structurent la pratique du sport conventionnel constituent une contrainte.

¹ De Beauvoir cité par Adama Djitté in *VECU DES MENSTRUATIONS ET INFLUENCE SUR LES PERFORMANCES PHYSIQUES : A PROPOS DE 50 ATHLETES DE LA REGION DE DAKAR. 2005-2006*

En effet, le constat est que bon nombre de jeunes filles voilées de l'université de Dakar hésitent ou refusent de pratiquer le sport conventionnel. Quand elles s'y investissent, elles font des options sur les disciplines, le lieu, le temps.

Partant de ce qui précède, notre préoccupation de recherche qui concerne le rapport entre le sport et l'islam s'articule autour des interrogations suivantes :

- Quelles sont la place des pratiques sportives dans l'islam et la position de la femme en la matière ?
- A quelles sortes de contraintes la femme voilée est elle confrontée dans la pratique du sport conventionnel ?
- Quels aménagements envisager pour tenir compte de leurs convictions religieuses ?

Etudiante à L'I.N.S.E.P.S. et ayant un intérêt particulier pour l'éducation physique et sportive, femme voilée et pratiquante, nous disposons d'atouts légitimes pour apporter notre contribution à cette recherche.

Pour recueillir les informations nécessaires à l'analyse des questions posées plus haut, nous avons eu recours aux enquêtes et à la revue documentaire.

Pour les enquêtes, nous avons utilisé la technique de l'entretien semi directif appliqué aux femmes voilées en intégrant leur voisinage, et à des personnes ressources en études islamiques. Pour l'étude documentaire, nous avons procédé à la recherche bibliographique (ouvrages, travaux de thèses et de mémoires, extraits de presse et recherches sur le net).

III-OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le problème ainsi posé, nous nous sommes fixée les objectifs suivants :

- un objectif général qui va contribuer à une meilleure connaissance des rapports entre pratique sportive et l'islam.
- deux objectifs spécifiques dont l'un allait permettre de déterminer les perceptions des jeunes filles voilées sur les pratiques sportives et l'autre, analyser les raisons des réticences des jeunes filles voilées à l'égard du sport.

Pour atteindre nos objectifs de recherche, nous avons adopté un plan centré sur trois chapitres :

Dans le premier chapitre, nous ferons un exposé sur le sport, sur l'islam et sur la femme voilée afin de permettre une meilleure compréhension de ces concepts.

Le deuxième chapitre sera consacré à la démarche méthodologique qui tentera dans une certaine mesure de rendre compte des voies et moyens que nous emprunterons pour atteindre nos objectifs de recherche.

Enfin dans le dernier chapitre, nous présenterons les résultats et ferons leurs discussions.

CHAPITRE I :

POUR UNE MEILLEURE

COMPREHENSION

DES CONCEPTS

Sport, Islam, Femmes voilées

1-PRATIQUES SPORTIVES

De tout temps, le sport a intéressé plus d'un, suscitant ainsi un intérêt particulier pour certains. La révolution industrielle sous-tendue par une forte dose de découvertes scientifiques et de bouillonnements intellectuels favorise la naissance de disciplines qui s'intéresseront particulièrement à ce phénomène qu'est le sport. Ainsi, il échappa à une seule définition car chaque discipline tentant de donner sa propre définition selon son angle d'attaque et ses intérêts.

C'est ainsi que pour Lalou [3], « on appelle sport, la pratique d'une série d'efforts physiques s'exerçant en vue d'un progrès sur soi-même avec des règles universelles très précises et dans certaines conditions d'espace et de temps».

Alors que pour l'Encyclopédia Universalis [4], « le sport est un objet culturel ambigu qui fait l'objet d'un processus incessant de légitimation sociale recouvrant d'importants enjeux sociaux et institutionnels et toujours investi d'une forte charge normative».

A travers ces définitions, nous pouvons comprendre que ce concept fait l'objet d'énormes enjeux et qu'ainsi, il serait pratiqué pour plusieurs raisons selon son importance. Une importance tantôt mesurée à travers soi, par la pratique en tant qu'activité de simple remise en forme et d'entretien de son corps ; tantôt, à travers ses enjeux sociaux et institutionnels, donc par la compétition.

I-1-a-LE SPORT DE COMPETITION

Le concept « compétition » qui est un des aspects de la pratique du sport fait ressurgir la notion de dépassement dans une situation d'opposition donnée, soit selon Le Petit Larousse Illustré[5], « la recherche simultanée, par deux personnes ou plusieurs personnes, d'un même poste, d'un même titre ou d'un même avantage». Dès lors, dans toute compétition, il faut un vainqueur et un vaincu. Et la raison même de la rencontre détermine le gagnant.

La détermination de chaque participant est en effet dans le désir de vaincre et de remporter le trophée. Ce désir est la cause de multiples enjeux qui gravitent autour des compétitions sportives soumises à des règles précises. Toutes ces considérations ne sont pas sans la devise des jeux olympiques qui incite à aller toujours plus vite, plus haut et plus fort.

I-1-b-LE SPORT DE LOISIR

Selon Dumazedier [6], « le loisir est l'ensemble des occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de son plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour le développement de sa formation désintéressée, sa participation volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations familiales, professionnelles et sociales ».

Le loisir entraîne une réfection des forces physiques ou nerveuses détériorées pour les responsabilités de tous genres. Praticué sous forme de loisir, le sport présente des caractères hédonistiques et désintéressés plutôt qu'obligatoires.

I-1-2-LES BUTS DU SPORT

Il est évident que le sport, vu son développement actuel, se fixe plusieurs buts, économiques, sociaux, politiques, éducatifs, sanitaires, culturels etc. Ne pouvant développer sur tous ces aspects du sport, nous nous intéresserons à la dimension de notre étude à deux pôles du sport à savoir : les fonctions économiques et sociales du sport.

a- Fonctions économiques du sport

« Le passage du sport de l'âge « vertueux » à l'âge « moderne » montre que le sport a subi une logique productiviste, le rendement et son mode d'évolution la monnaie .La tension entre les deux lois économique et éthique pose le problème des finalités du sport, sa sauvegarde, sa crédibilité voire sa survie »².

Dès les années 1930-1940 en Angleterre,1940-1950 aux Etats-Unis, le développement des sports a engendré ou accompagné le développement économique avec la professionnalisation, le développement du commerce et de certaines entreprises.

² Note de cours sociologie du sport 4eme année. Guibril Diop

Le sport s'est érigé comme système économique dans la société .En rapport avec la professionnalisation, le sport a développé dans la société la passion de l'argent. Des milliers d'individus gagnent leur vie à travers le sport en tant qu'activité professionnelle.

b- Fonctions sociales du sport

Cet aspect retrace un peu l'impact du sport sur la société qui est perceptible à travers ses fonctions à l'égard de la santé, avec la prévention des maladies liées à la sédentarisation et à l'hygiène du corps et de la vie. Elle est perceptible aussi au niveau de la prévention contre les drogues et les autres activités marginales et de l'éducation. . En effet, le phénomène sport a marqué et d'une encre indélébile le système scolaire et l'organisation sociale civile qui ont fini de se convaincre de la fonction éducative et du pouvoir d'intégration du sport. L'école est chargée de véhiculer des valeurs et des normes de la société, elle assure le relais des adultes dans la socialisation des individus. Le sport a ses pouvoirs à l'école ; à la maison, dans la rue.

Voilà en quelques lignes, retracés les contours du sport. Passant par ses différentes définitions qui supposent de lui la compétition et le loisir, à quelques unes de ses différentes fonctions.

I-2 LES PRATIQUES DE L'ISLAM

I-2 1 DEFINITION DE L'ISLAM

Mouvement politico-religieux, l'islam est tout entier édifié sur un livre sacré, le coran, livre qui revêt pour lui une importance extrême. Source de son dogme et de sa prière, autorité suprême à laquelle il se réfère (en cas de contestation) le coran est l'ouvrage à travers lequel, le musulman voit l'héritage du monde, envisage l'avenir.

Le coran fut annoncé ou transmis par un homme du nom de Muhammad, qui prit la tête du premier groupe de croyants et que ceux-ci à leur tour le vénérèrent comme un prophète et un envoyé de Dieu.

Très proche du judaïsme et d'un christianisme unitarien auxquels il se réfère à maintes reprises, l'islam a été profondément marqué par des valeurs arabes et spécialement par la langue arabe qui reste toujours l'unique langue liturgique des mosquées et des prières rituelles. Prêchant un monothéisme strict, en réaction violente contre le paganisme de la péninsule arabique, insistant sur les notions d'unicité divine, de création, de révélation, de résurrection des morts et de rétribution dans l'au-delà, il est inséparable d'une législation.

Le mot islam signifie « soumission de plein gré à la volonté de Dieu » ou, en forçant légèrement le sens, « abandon à Dieu ». Le musulman est celui qui se soumet ainsi à ALLAH.

I-3-RAPPORT ENTRE PRATIQUES SPORTIVES ET ISLAM

Le sport dans ses significations les plus anciennes nous rapporte Raymond Barrul [7] traduit le jeu, le divertissement, le délassement. Une autre définition de Quillet [8] rapporte qu'il désigne les exercices qui ont pour objet de développer la force musculaire, l'agilité, l'adresse et le courage, surtout quand ils se pratiquent en plein air et quand il s'y joint un élément émulateur. Quels buts visent-ils alors ?

D'après les rapports de Barrul et Quillet, sans nul doute l'épanouissement, l'équilibre physique et mental, la santé : « le corps sain dans l'esprit sain » en d'autres termes. Mohamed Fathi el Kardani [9] rapporte que pour l'Islam, le sport favorise l'épanouissement complet de l'individu, de telle sorte qu'il puisse être équilibré, physiquement fort et moralement sain. Il favorise également la distraction ; Abdel Motta Lib Ibn Haudal Al Makzouni³ cité par El Kardani rapporte que le prophète (PSL) a dit : « distrayez-vous et jouez. Je déteste qu'on dise que votre religion est rigide ». Dans son ouvrage « La Médecine prophétique », Chams Eddine Ibn Al Kayyim Al Jawziyya⁴ cité par El Kerdani écrivait : « L'intérêt porté à l'action.....correspond aux sages directives du prophète (PSL) qui a insisté sur la nécessité d'une alimentation équilibrée ainsi que sur la gymnastique qui, selon lui, galvanise les muscles, les raffermis et donne ainsi au corps toute son agilité et sa vivacité... ».

³ Al Makouni cité par El Kardani

⁴ Al Jawziyya cité par El Kerdani

Ne pouvons nous pas voir de là que l'islam en plus d'autoriser, de rejoindre, de recommander le sport, à cette ancienne conception du sport qui vise à développer la souplesse corporelle, développer l'aptitude physique de l'individu ; le doter de certaines qualités comme le courage et le fait de compter sur soi même, lui apprendre à consacrer son temps libre à des activités agréables et lui garantir une bonne santé.

Cependant, l'islam, loin de converger avec le sport sur certains points, n'en demeure pas moins d'avoir des divergences avec lui. En effet le sport, comme le considère Georges Magnane [2], en plus d'être une activité de loisir, est susceptible de se transformer en pratique de compétition quand il répond à des règles. La compétition vise le rendement, le profit, la célébrité... Or Abou Bakr Djaber Al-Djazaïri [10] dans LA VOIE DU MUSULMAN nous dit : « Le but du sport n'est nullement lucratif, il vise surtout à faire triompher la vérité, l'appuyer et la défendre. Le sportif ne recherche pas la célébrité car celle-ci aboutit à la corruption sur terre ; il doit tendre à la piété qui l'aiderait à combattre dans la vie de Dieu».

Certes il est permis de parier et de gagner un pari à une compétition équestre, à la course aux armements et au tir nous dit-il comme en atteste ce Hadith du prophète (PSL) – Point de pari louable jusqu'à la course aux chameaux et au tir. Mais non sans respecter les règles régissant la compétition.

Et dans son rapport au corps, le sport de compétition privilégie le corps outil, le corps objet au détriment du corps sujet, du corps du plaisir ; il privilégie aussi le corps du rendement au détriment du corps ludique, du corps libr. En plus d'être donné en spectacle, le corps dans la compétition est dénudé, il est vendu toujours pendant le déroulement de la compétition. Tandis que l'islam prône le non exhibitionnisme, la pudeur. C'est-à-dire selon Codou Sakho [11]: « avoir en vue d'entretenir ses forces pour être apte au Jihad, et de ne pas découvrir ses cuisses... ».

I-4 La femme voilée et les activités sportives

I-4-1 La femme dans l'anté-Islam

« La femme s'achetait et se vendait comme les bêtes et les provisions ; on la contraignait également au mariage et à la prostitution ; elle était héritée et n'héritait pas ; elle était possédée et ne possédait pas. La plupart de ceux qui la possédait lui interdisaient de disposer de ses biens sous la permission de l'homme dont elle dépendait. L'époux avait le droit de disposer de sa richesse sans la consulter. Dans certains pays les hommes avaient divergé sur la question de savoir si oui ou non, elle était un être humain ayant un esprit et une âme éternelle comme l'homme, si elle devait apprendre la religion, si ses actes d'adoration pouvaient être valides, et si enfin elle pouvait aller ou non au Paradis ou au ciel dans l'au-delà.» [12]

Il est aisé de voir à notre niveau combien la femme était inconsidérée, réduite au rang d'animal. Aucune importance ne lui avait été accordée, aucune place dans les instances de décision. Même son humanité était remise en cause. Elle n'avait aucune dignité et n'était point protégée ; son corps était considéré comme un objet de désir pour l'homme

I-4-2- La femme à l'avènement de l'Islam.

Si pendant des siècles la femme a été considérée comme faisant partie des animaux comme dans certaines contrées à des époques lointaines, l'islam, par contre est venu donner à la femme une position privilégiée qu'elle mérite comme combattante, prêcheuse, dévote, mais aussi comme Etre doué d'intelligence et de sens. Croire donc qu'elle est inférieure à l'homme son compagnon de toujours serait totalement erroné car la femme dans l'islam a autant de droits que l'homme. Droits établis par l'islam qui doivent être observés et respectés dans tous les pays. Le verset 8 de la sourate 5 du coran nous éclaire sur cette question. En effet Dieu dit dans le coran : « O vous qui croyez ! Tenez-vous fermes comme témoins, devant Dieu, en pratiquant la justice. Que la haine envers un peuple ne vous incite pas à commettre des injustices. Soyez juste ! La justice est du respect de Dieu ». [13]. Dans cette partie, notre travail consistera à montrer les différents statuts de la femme musulmane à travers ses droits et devoirs.

I-4-3 - Les devoirs de la femme musulmane

1- Le statut spirituel de la femme

Le coran énonce clairement que les hommes et les femmes sont de même nature spirituelle et humaine. Les deux ont reçu le "souffle divin" qui leur a donné de la dignité et a fait d'eux les gérants de Dieu sur la terre. Le livre sacré indique aussi que la seule base de supériorité est la piété et la droiture, et non pas, le genre, la race, la couleur ou la richesse. Codou Soukho nous apprend que : « tout se ramène à l'unicité de Dieu. Et que dans son rapport au créateur, l'Islam a fourni la preuve que la femme et l'homme sont soumis aux mêmes devoirs. Par conséquent, l'opposition de sexe est d'office exclue ».

Pour s'être soumis à Dieu, l'homme comme la femme se voit récompensé dans ses efforts dans la voie de Dieu comme l'atteste le verset 35 de la sourate 33 du coran qui dit : « Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, ceux et celles qui obéissent totalement(à Allah et à son prophète), ceux et celles qui sont toujours véridiques et sincères, ceux et celles qui font preuve de patience, ceux et celles qui sont profondément recueillis (devant Allah), ceux et celles qui font de l'aumône, ceux et celles qui voilent et préservent leurs parties intimes, ceux et celles qui ne cessent d'évoquer (en pensée et en parole), ceux-là Allah leur a préparé une absolution et une récompense énorme. » [13]

Ce verset signifie également que les piliers de l'Islam sont importants pour la femme comme pour l'homme.

La dimension morale n'est pas perdue de vue par l'islam quand on sait qu'elle est d'autant plus importante qu'il s'agit d'une société pour laquelle l'aspect moral compte beaucoup. Quand est-il alors du statut moral assigné à la femme musulmane ?

2- Le statut moral de la femme.

Maintenant que nous avons établi l'égalité du statut de l'homme et de la femme dans le domaine spirituel, nous nous proposons de passer à l'aspect moral qui semble

également important car écrit Codou Soukho [11) : « c'est par la morale que le croyant purifie son âme et son corps. »

En effet, découlant du monothéisme eschatologique, Dieu seul est le pilier du système moral de l'Islam : vers lui se fera l'ultime retour, et lui seul rétribuera qui il veut.

D'après le rapport fait par la jeunesse musulmane lors de son assemblée mondiale, c'est là le critère par lequel le comportement individuel est jugé comme bon ou mauvais. Ce critère est en quelque sorte le noyau autour duquel viennent s'articuler tous les éléments qui constituent la conduite morale de chacun. Toujours dans ce rapport, était écrit que : « Voyant dans la révélation divine la source première de toute connaissance, l'islam donne permanence et stabilité aux principes moraux qui, bien que laissant une marge raisonnable pour certaines adaptation et innovation, excluent les prévisions, les déviations, les mœurs dissolues, le relativisme atomiste ou relâchement de la vie morale. Il fournit une sanction à la moralité par l'amour et la crainte de Dieu qui incite la femme à obéir à la loi morale sans aucune pression extérieure ». (14)

Donc à travers la croyance en Dieu et au jour du jugement, l'islam fournit une force qui permet à chacun d'adopter une conduite morale et sincère de tout son cœur et de toute son âme. AL Mawardy dans son livre intitulé L'Ethique du Mondain et du Religieux (15) de citer Umar Ben AL Khattab disait que l'essence de l'homme est sa raison, sa noblesse était dans sa religion, sa vigueur était dans sa moralité.

Nous pouvons voir que l'aspect moral est d'autant plus important que le croyant est celui qui s'est soumis à la volonté du Tout Puissant de plein gré. L'islam n'a-t-il pas fini de régir tous les aspects de la vie du musulman. ?

Certainement exception ne sera pas faite alors à la question des droits de la femme.

I-4-4 Les droits de la femme musulmane

➤ **Le statut intellectuel de la femme**

L'importance accordée au registre intellectuel de la femme est très nette. En effet de nombreux hadiths du prophète (PSL) se rapportent à la connaissance et à l'éducation de la femme musulmane. C'est ainsi que le prophète dit: « La poursuite de la connaissance est un devoir pour chaque musulmane, et aussi, cherche le savoir depuis le berceau jusqu'au tombeau. »

Nous pouvons comprendre dès lors que l'acquisition du savoir est une obligation aussi bien pour l'homme que pour la femme d'après les recommandations du prophète (PSL)

Le verset 28 de la sourate 35 nous dit que: « Seuls craignent Allah,..., les savants. » [13] Aicha Lemu [16] nous fait comprendre en commentant ce verset que d'après l'islam, l'homme comme la femme est dotée d'une capacité d'apprendre, de comprendre et d'enregistrer et qu'un des objectifs d'une acquisition du savoir est pour devenir plus conscient d'Allah.

Et donc, force est de constater qu'on ne peut voir de contrainte dans la poursuite des études de la femme musulmane. Vu que ce sera comme conclut aicha lému : "pour son avantage intellectuel que de mettre sa connaissance académique et professionnelle au service de la communauté".

I-4-5 La notion de corps

Aussi bien dans les pratiques islamiques que sportives, le corps a une signification particulière surtout quand il porte sur la femme. Plusieurs interprétations peuvent être faites de cette forme, cette masse, cette configuration, qu'est le corps. Il marque notre existence physique au monde et est un lieu d'expression de nos sentiments mais aussi de reconnaissance identitaire. On peut alors parler de plusieurs corps ou de présentation du corps sous plusieurs formes. Mama Sow [17] parlera à ce propos de « corps porteur de signes, reflet du groupe d'appartenance (corps de classe), corps expressif. », mais également de : « corps de plaisir, support de la sexualité ou corps de la douleur. ».

Nous nous intéresserons également à la conception à travers différentes sciences. A ce niveau, interrogerons les écrits effectués à ce niveau ; et compte tenu de l'intérêt que portent ces sciences pour notre étude, nous parlerons de la conception du corps, dans les sciences humaines et de la conception du corps dans l'islam et au sport .

a- Le corps dans les sciences humaines

Nombreuses sont les sciences qui jettent un regard nouveau sur le corps. Mais nous n'avons pas l'intention de les interroger toutes, seules nous intéressent la sociologie et la psychologie.

Nous essayons de faire une analyse psychosociologique des faits au moyen d'une mesure des comportements des femmes voilées en particulier à l'endroit du sport et des activités physiques.

b -Le corps de la sociologie

L'intérêt de cette analyse est considérable quand on sait que la sociologie est une science qui étudie les faits sociaux. Tels faits sont véhiculés à travers « le corps », entité biologique dotée d'apparence et en rapport avec d'autres semblables. Jean Michel Berthelot⁵ dira qu' : « ...une sociologie du corps n'existe pas même si l'intérêt est réel parce que repérable à divers niveaux. »

Car le corps poursuit-il, « à la fois en jeu et enjeu, peut apparaître comme un analyseur précieux de la réalité sociétale. »

Considéré par Mauss⁶ comme « le premier et le plus naturel instrument de l'homme, le corps aidera à la réalisation et à l'acquisition de techniques. Mais cet instrument sera également le lieu de manifestations conscientes ou inconscientes qui ne sont rien d'autres que les conséquences, les résultats d'une éducation produite par le social.

La socialisation des uns et des autres selon les sociétés peut être évoquée alors. Car selon Mama Sow, le corps dans ses rapports avec le processus de socialisation et de personnalisation est à la fois ; « médiateur dans la relation avec autrui et l'environnement,

⁵ Berthelot cité par Sow in *Contribution A L'étude Intercellulaire Du Corps En Milieu Scolaire Sénégalais : Pour Une Redéfinition Des Pratiques D'2ducation Physique. Juin 1985*

⁶ Mauss cité par Sow "

support de la construction de l'identité et lieu d'inscription et d'expression des valeurs culturelles et sociales. »

c -Le corps de la psychologie

Nous n'avons pas la prétention d'étaler les écrits des grands psychologues comme Piaget et Wallon dont les théories ont été d'un apport considérable dans les pratiques sportives, non. Néanmoins, nous nous accorderons avec Sow et Dia sur certains points de leurs théories en psychologie qui se sont préoccupées d'étudier et de comprendre l'individu à travers ses actes.

Même si l'Education physique et sportive s'est excessivement référée à Piaget, Sow constate que : « cette théorie doit être prise en compte plus pour nourrir des recherches de types scientifiques que pour soutenir une démarche de « constructeur en mal de modèle et d'arguments ». Car le corps dans la théorie de Piaget occupe une position très marginale continue t-il dans ses remarques que c'est est un corps du savoir de type psychophysiologique. Au moment où Piaget dans sa théorie tente d'expliquer le social par le psychologique], Wallon lui fonde sa théorie sur les rapports du biologique et du social. Pour lui, l'individu est « génétiquement social ». Mama Sow de conclure sur la théorie de Wallon en disant : « que le modèle de corps auquel se refaire cette théorie est un corps dans lequel prédomine le registre social : Un corps Relation. » .Et Ibrahima Dia[18] dans sa critique de l'approche psychologique d'introduire en disant « ... l'approche psychologique touche toutes les dimensions de la personne qui se présente comme une totalité où le cognitif, l'affectif, le relationnel et le moteur restent intimement liés, même si l'on peut noter le caractère restrictif de certaines théories. »

La conception du corps dans les sciences humaines revêt alors deux dimensions dans le cadre de notre étude :

Une dimension sociologique, où le corps est conçu comme un « Produit social » qui est le reflet des réalités de la société. En rapport avec le sport pratique corporelle et véritable phénomène social, Mauss⁷ dira que : « le corps est coextensif au social, parce que toute pratique sociale est aussi, d'une manière ou d'une autre mise en œuvre du corps ; parce que

⁷Mauss. *Les Sociologies et le Corps. In sociologie contemporaine. Vol. 33, n°2, 1985, p.1*

ces pratiques corporelles correspondent à la constitution de type de corporéité, liés à différents modes de vie... »

C'est aussi une dimension psychologique, où le corps est pris dans sa quasi-totalité. Quel intérêt pour notre étude ?

Nous l'avons dit tantôt, le corps est très présent aussi bien dans les pratiques sportives que religieuses. Appréhender le corps dans ces différentes approches (mécanique, sociologique et psychologique) nous permettra une meilleure compréhension de la conception du corps dans ces différentes pratiques. Outre cet aspect, l'étude du corps dans les sciences humaines devrait nous permettre d'expliquer le comportement, l'attitude des uns et des autres à l'égard du sport de manière générale et conventionnelle en particulier.

d - Le corps sportif

De simple loisir, le sport est passé à la professionnalisation. Cette évolution ne s'est pas faite sans conséquence. En effet, animé par la recherche de la réussite par tous les moyens, le sportif par son corps subit de longues, intenses, et régulières heures d'entraînement. Dans cette optique, le corps vise à aller toujours « plus vite, plus haut et plus fort » poussant ses limites au-delà du possible, les produits dopants et anabolisants aidant. Le corps sportif est de nos jours ainsi forgé, développé. Ibrahima Dia écrira à propos du corps sportif que : « le corps sportif est un corps donné en spectacle, livré aux regards du public qui est présent pendant le déroulement d'une compétition. Presque nu, il découvre la forme des biceps, des pectoraux et des quadriceps qui symbolisent la puissance et la virilité. C'est cette image du corps viril fortement ancrée dans l'imaginaire social que vendent les agences publicitaires et les clubs de culturisme ».

Dans cette évolution également le sportif se trouve cloîtré dans un système qui ne lui permet pas de disposer de son corps comme il veut. Car, étant placé dans un cadre institutionnalisé à l'extrême qui privilégie l'entraînement, la compétition, la performance et la spécialisation conclut-il.

Voilà le modèle de corps que prône le sport dit conventionnel.

Quel est alors le modèle de corps de l'Islam ? Est-il le même que celui du sport ?

e -Le corps dans l'Islam

Avec l'avènement de l'islam, la perception du corps a pris une autre tournure car étant profondément inspirée des préceptes du coran donc soumise aux amendements de l'Islam.

Gora Mbodji⁸ cité par Codou Cissokho écrira à ce propos que : « le corps dans la pensée musulmane est un lieu investis d'érotisme et de sexualité ».

Dans ce sens on peut comprendre l'importance que l'Islam accorde au port vestimentaire, vu que le corps du croyant « hawra » ou partie sensible. Chez la femme selon Codou Cissokho : « excepté son visage, ses mains et ses pieds, tout le reste de son corps est 'hawra'. » et chez l'homme ; « la partie du corps se trouvant entre le nombril et les genoux. »

Le corps de l'Islam est un corps de pudeur, un corps caché.

I-4-6LA PHILOSOPHIE DU VOILE (hijab)

Certains estiment généralement que le voile a une importance qui est fonction du contexte socioculturel dans lequel il apparaît. Il n'est donc pas un principe fondamental de l'islam. Mais d'autres estiment qu'il est obligatoire.

En ce qui concerne le sens religieux, le mot hijab est utilisé sept (7) fois dans le coran. Dans aucun cas il ne fait référence au vêtement féminin, pour lequel d'autres formules sont utilisées.

En revanche, le mot hijab a le sens de « rideau » pour désigner l'isolement des femmes du prophète Muhammad :

« Et si vous leur demandez (aux femmes du prophète) quelques objets, demandez-le derrière un rideau : c'est plus pur pour vos cœurs et leurs cœurs ». [13] 33 :53 traduction mouhamad hamidullah)

Cette séparation d'abord réservée aux femmes du prophète se serait ensuite répandue aux femmes musulmanes libres. On pourrait également traduire hijab par « dissimulation ». Il est toute fois important de préciser que le voile n'est pas une pratique spécifiquement musulmane, mais plutôt arabe et antérieure à l'islam. Il est d'ailleurs

⁸ Gora Mbodji cité par Codou Soukho in *La Femme, Les Activités Physiques Et Sportives Et L'islam. 1990*

pratiqué dans d'autres aires religieuses. Il a pour premier but de marquer les différences sociales, la respectabilité, le sacré.

Le terme « voile » en français, celui que l'on porte sur la tête est abordé deux fois dans le coran : « Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est certes, parfaitement connaisseur de ce qu'ils font. Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines ; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs (...) » [13] 24 :30,31

Le texte sacré invite les femmes qui, selon les habitudes bédouines portaient des étoffes nouées et flottantes, à rabattre leurs amples vêtements sur leurs poitrines à ne se dévoiler que devant les leurs et à ne pas avoir de comportement provocateur. Cette dernière recommandation est valable aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Dans la sourate 33, verset 59, le coran donne une liste de recommandations à faire : « ô prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »

L'objet de cette sourate n'est pas de « camoufler » d'éventuels charmes féminins, mais de permettre aux femmes, anciennement objets de convoitises réductrices de leurs libertés et expressions.

Mais il faut également prendre en compte certains hadiths ou le prophète dit que tout le corps de la femme est hawra (à cacher) excepté ses mains et son visage.

Il est évident que ces lignes enjoignent aux musulmanes de couvrir toutes leurs beautés. Elles ne peuvent en dévoiler devant les étrangers que ce qui est permis, à savoir le visage et les mains. Et que le verset 59 de la sourate 33 d'après Mouhamed Majidi [19] explicite les deux objectifs essentiellement visés par cette manière de s'habiller :

- 1- distinguer, par le comportement et l'habillement, les musulmanes vertueuses des femmes exhibitionnistes.
- 2- Eviter à ces musulmanes les offenses des libertins.

Découvrons alors cet habit de la femme musulmane.

I-4- 7 L'HABILLEMENT DE LA FEMME MUSULMANE.

En ce qui concerne l'habillement de la femme, l'islam a prescrit des recommandations. Une musulmane peut s'habiller comme elle veut en la présence de son mari et sa famille ou lorsqu'elle est parmi ses amies. Mais quand elle sort de chez elle ou quand d'autres hommes sont en sa présence, elle doit s'habiller d'une façon à ce que son corps soit bien couvert et ses vêtements ne doivent pas révéler la forme de son corps. Dans le verset 59 de la sourate 33, Dieu recommande au prophète : « ô prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles... » (13)

Codou sokhou cite le verset 30 de la sourate 24 : « dis aux croyantes de retenir un peu de leur regard, de préserver leurs parties intimes, de ne pas laisser de leur parure que ce qui en apparaît. Qu'elles fassent de leur voile un écran sur leur gorge et qu'elles ne découvrent leur parure qu'à leur mari, ou leur propre père, ou le père de leur mari, ou leurs propres fils, ou les fils de leur mari, ou leurs propres frères, ou les fils de leurs frères, ou de leurs sœurs, ou les esclaves femmes, ou les hommes vivant aux crochets de leur maison et qui n'éprouvent aucun désir sexuel pour les femmes, ou les enfants qui ignorent l'existence des organes intimes »[13]. Selon elle, ce verset résume tout car la femme doit porter obligatoirement un vêtement ample et non transparent, qui lui couvre tout le corps sauf les parties citées plus haut. Les cheveux sont couverts d'un voile. Mouhamed Majidi [19], dans son ouvrage l'habit islamique de la femme nous dit que l'intérêt porté par l'islam à l'habillement en général, et au costume féminin en particulier, émane du fait que l'islam est une religion divine et universelle. Et que de ce fait donc, l'islam est considéré comme l'unique système social et éthique à solliciter cet aspect de la vie humaine. En effet, l'islam a proscrit tout nudisme ou exhibitionnisme, et a prescrit les limites du dévoilement et pour les femmes et pour les hommes.

Intitulée pour une meilleure compréhension des concepts sport, islam et femmes voilées, la première partie de la revue théorique a voulu faire un exposé sur ces concepts.

Dans un premier temps, la revue s'est intéressée au sport. En effet, l'omniprésence du sport est une réalité incontestable dans les réalités sociales. Il n'est aucun aspect de la vie sociale qui ne porte aujourd'hui la marque du sport.

L'islam a été revu dans sa définition la plus complète. Effectivement, la religion musulmane est un ensemble de dogmes régit dans le coran et la tradition du prophète Mouhamad (PSL). Les musulmans sont ceux qui sont totalement soumis à ALLAH et qui ne discutent pas ses ordres et ceux du prophète Mouhamad (PSL).

Dans la dernière partie, la femme a fait l'objet d'un exposé. Partant de la période antéislamique à l'avènement de l'islam, nous avons montré en quoi la pratique du sport chez les femmes musulmanes est problématique. Le sport tout l'islam met en exergue un outil d'une grande importance chez les femmes : son corps. Une opposition très frappante car le corps dans le sport est exhibé, exposé au public contrairement à celui de l'islam qui prône le corps caché, un corps pudique. En ce sens que toutes les femmes musulmanes doivent être voilées selon le coran et certains hadiths du prophète (PSL). Se qui se pose dès lors, c'est le problème de la pratique du sport chez les femmes voilées.

Comment peuvent elles assimiler sport et islam ?

La tentative de réponse à cette question suppose l'introduction de notre chapitre sur la méthodologie utilisée.

CHAPITRE II:

DEMARCHE

METHODOLOGIQUE

Wright Mills⁹ définit les méthodes comme étant : les voies qu'empruntent les hommes lorsqu'ils tentent d'expliquer quelque chose.

En ce sens, notre démarche méthodologique sera axée sur quatre (4) points à savoir : Le cadre de l'enquête, l'instrument de recherche et la population enquêtée, la collecte des données et le traitement des données. Nous ne manquerons cependant pas de montrer les limites de notre travail.

II-1-CADRE DE L'ENQUETE

Notre étude a été réalisée au niveau de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, principalement au campus social et à la mosquée de l'université ; à la station radio RFM de Dakar pour l'entretien avec tayib socé et au domicile d'Oustaz Alioune Sall un des islamologues avec lesquels nous nous sommes entretenus.

II-2-INSTRUMENT DE RECHERCHE ET POPULATIONS ENQUETEES

La nature de notre étude tout comme les personnes ressources qu'elle cible nous a amenée à privilégier l'entretien comme instrument de notre enquête. A cette fin, nous avons conçu des guides d'entretien (voir annexe) adaptés au profil des trois catégories de notre population d'enquête.

- Le premier guide est destiné à l'entretien avec des femmes voilées de l'université Cheikh Anta Diop. Cet entretien tentait dans une certaine mesure de montrer le niveau de compréhension des femmes voilées du sport, leur rapport au sport, les raisons des réticences par rapport à leur pratique au sport.
- un autre guide s'adressait à une population mixte composée d'étudiants musulmans et d'étudiantes musulmanes non voilées. Outre leur niveau de compréhension du sport, nous cherchons à comprendre leurs perceptions des femmes voilées et leur

⁹ C. Wright Mills. *L'imagination Sociologique. Petite Collection Maspero, 1967, p.61*

pratique des activités sportives, s'ils encouragent ou non leur implication et enfin, de montrer les contraintes qui, selon eux, empêchent les femmes voilées de pratiquer le sport. Ceci nous permettrait effectivement de savoir si réellement ce sont leurs avis, leurs jugements qui participent à la non implication des femmes voilées dans les activités sportives.

- Le troisième guide est élaboré pour les islamologues. Il avait pour objectif, de connaître leur point de vue sur l'Islam et la pratique du sport chez les femmes voilées. En d'autres termes, il s'agissait de savoir si l'Islam permettait la pratique du sport chez les femmes voilées et quelles étaient les conditions posées à cette pratique.

Au total, notre population d'étude s'élève à trente deux (32) personnes dont douze (12) femmes voilées, deux (2) femmes non voilées, quinze (15) étudiants musulmans et trois (3) islamologues.

II-3- LA COLLECTE DES DONNEES

Nous avons obtenu nos informations suite à des interviews que nous avons effectuées avec nos différentes populations sur un dictaphone après accord des sujets. Nous avons pu ainsi réaliser dix-huit (18) entretiens dont onze (11) de manière individuelle, sept (7) de manière collective avec de petits groupes de trois (3) à quatre (4) individus, les entretiens collectifs nous ont semblés les plus intéressants vu la somme d'informations qu'ils pouvaient nous donner et d'un coup.

Huit (8) entretiens se sont déroulés en wolof (langue nationale dominante au Sénégal), et le reste en français. Différents thèmes ont été abordés dans les guides administrés aux femmes voilées, aux étudiants et étudiantes non voilées ; au nombre de quatre (4) ces thèmes sont les suivants :

- Informations générales
- Comportements envers le sport et les activités physiques
- Raisons des réticences des femmes voilées par rapport au sport
- Aménagements à envisager

Pour le guide des islamologues, deux (2) thèmes ont été développés :

- le rapport entre islam et sport
- femmes musulmanes et sport.

II-4 LE TRAITEMENT DES DONNEES

Nous avons procédé non seulement à la transcription des entretiens effectués directement en français, mais également avons traduit en français les entretiens réalisés en wolof avant de les transcrire.

Suite à la transcription, nous sommes parti du constat fait sur les femmes voilées. Constat qui se traduisait par leur non implication dans les activités sportives, pour ensuite, en rapport avec les thèmes développés dans nos différents questionnaires, regrouper les réponses obtenues en fonction aussi des objectifs formulés dans l'introduction.

Difficultés et limites

Le comportement des femmes voilées par moment a posé problème durant les entretiens.

Sur l'ensemble de femmes voilées contactées, seules 12 ont accepté de s'ouvrir à nous.

L'attente devant certains lieux a été longue avant que l'on nous accorde l'entretien.

Nous avons également contacté plusieurs islamologues, 3 seulement ont répondu à l'urgence.

La rareté des documents liés à notre thème d'étude dans le contexte particulier du Sénégal.

Des difficultés d'ordres matériels et financiers se sont également posées par moment. Nous n'avons pas pu également décrocher l'accord de femmes islamologues pour compléter les avis des trois (3) islamologues hommes.

CHAPITRE III:

RESULTATS

ET

DISCUSSIONS

III-1- RESULTATS ET DISCUSSIONS

Nous avons tiré de nos entretiens trois remarques qui nous semblent les plus essentielles et les plus fréquentes.

La première, est que dans la compréhension des femmes voilées le sport se limite en une simple pratique ou activité dont l'objectif final est de permettre au corps de s'épanouir, d'être fort afin de bien pouvoir s'acquitter de ses prières. Les cinq prières obligatoires sont une gymnastique élémentaire, c'est une façon d'intégrer le corps à l'activité centrale de la religion. En effet, sur les 12 femmes voilées avec lesquelles nous nous sommes entretenues, toutes ont accordé une grande importance à la pratique du sport. Pour elles, " c'est une pratique pour l'amélioration du physique et de l'esprit ». " Le sport est une bonne chose parce que ça permet d'entretenir le corps, de rester en bonne santé et c'est l'essentiel " continuent-elles.

Leur avis est d'ailleurs partagé par les autres populations que nous avons interviewées. Effectivement, les étudiants et étudiantes non voilées, tout comme les islamologues pensent que rien n'est plus normal que de bouger son corps pour sa santé. Ils sont convaincus des bienfaits du sport et pensent qu'il doit être pratiqué sans distinction de race, de sexe, de religion...

Tout le monde a le droit de vivre selon le principe : « un corps sain dans un esprit sain ». Et qu'on soit femme voilée, musulman, homme ou femme, on doit pratiquer le sport pour sa santé " ce n'est pas une question de religion ou d'appartenance ethnique, c'est une question de vie " énonce-t-on. Selon les ouztaz Adama Beye et Tahib Socé, l'importance que l'islam accorde à la pratique du sport est notoire à travers non seulement le verset 52 de la sourate 11 qui dit : « ô mon peuple, implorez le pardon de votre seigneur et repentez-vous à lui pour qu'il envoie sur vous du ciel des pluies abondantes et qu'il ajoute force à votre force... » ; Mais également à travers ce hadith du prophète (psl) où il dit que tous les croyants en Allah ont de bonnes qualités mais le plus fort est meilleur que le faible. La pratique du sport permet aux croyants d'être forts physiquement, moralement, d'adorer leur Seigneur convenablement et de s'adonner à leurs activités quotidiennes.

Donc nous remarquons tout comme eux que l'islam invite le croyant à la culture de l'âme par l'adoration de Dieu, mais aussi à la culture et à l'entretien du corps. Nous ne voyons pas de raison pour que la femme voilée n'adopte pas cette vision de l'islam.

La deuxième remarque est que, au-delà de la pratique comme simple activité de mise en forme du corps, le sport n'a pas d'autres significations à leur niveau car elles ont rejeté l'idée d'allier le port du voile avec la pratique du sport de compétition. Vu les exigences du sport de compétition, c'est très difficile voire impossible " si on veut vivre sa conviction totalement " lance une femme voilée. Plusieurs raisons ont été émises qui, pour les femmes voilées, constituent un blocage et ne permettent pas leur engagement dans le sport de compétition.

Ces raisons sont liées au cadre de pratique, à la tenue vestimentaire, à l'opinion, à la mixité, à la promiscuité et aux règles institutionnelles. Les mêmes facteurs bloquants sont donnés par les islamologues, les étudiants et étudiantes non voilées.

Le cadre de pratique

Le cadre est le lieu où l'on pratique le sport, c'est généralement le stade, le parcours sportif, le terrain de jeu. Pour elles, il n'y a pas de cadre qui leur soit réservé, ou qui prenne en compte leur statut de femme voilée. Le stade est un lieu public, ouvert à toutes les personnes hommes comme femmes, or pour la femme voilée il n'est pas question de pratiquer le sport en présence d'hommes qui ne soient pas de leur famille.

Les mêmes craintes étaient formulées par les hommes et les femmes non voilées qui constituaient une autre population d'étude. Selon eux, la femme voilée peut pratiquer le sport mais juste pour maintenir sa forme et chez elle. Il est exclu de se livrer au sport de compétition, vue que le cadre de pratique est inapproprié car regroupant généralement des hommes et des femmes. L'islam, en effet, a proscrit toute pratique qui regroupe dans un même endroit des hommes et des femmes.

Cette remarque s'ajoute à celle des islamologues avec lesquels nous nous sommes entretenues. Selon ouztaz Alioune Sall, " vu les tournures que le sport a prises de nos jours, la femme voilée ne peut se permettre de s'y investir. ". En plus, " le sport est devenu une source génératrice d'argent, ses rencontres des instruments ou des lieux d'exhibition, de brassage hommes femmes. Donc la femme voilée doit pratiquer le sport dans un lieu

permis par l'islam, c'est à dire un lieu où elle se trouve seulement avec des femmes comme elle, où il n'y aurait aucune présence d'hommes".

La tenue vestimentaire

Les femmes voilées déplorent la tenue de pratique. Pour elles, s'habiller d'une manière autre que le boubou ample, non serré, non transparent et en plus du voile sur la tête, c'est totalement se dénuder et dévoiler son corps au grand public et cela est "... contre l'éthique du port du voile ". La pratique du sport nécessite le port de certaines tenues jugées par elles trop choquantes et indécentes. Des tenues donc qui mettent presque à nu le corps de la femme, ce corps justement qui, selon Mama Sow, en plus d'être un corps de plaisir, support de la sexualité, est aussi un corps porteur de signes, reflet du groupe d'appartenance, un corps expressif. Nous pouvons être d'accord avec cette vision de Sow si l'on sait que la femme voilée, rien qu'à travers son accoutrement rappelle une certaine appartenance religieuse basée sur les principes de l'islam qui a fini de définir des normes de vie pour elle.

Par conséquent, se mettre en tenue sportive qui laisserait apparaître ses formes et susciterait l'envie, le désir, revient pour la femme voilée à se défaire d'une valeur symbole et à sortir du cadre de la chasteté et de la pudeur. " Toute femme voilée qui se respecte ne doit pas s'exhiber devant un public autre que féminin " dit une femme voilée. Cela pourrait l'écarter momentanée de sa conviction. On pourrait penser également à une trahison du pacte d'avec Dieu, celui d'être chaste, décente, celui de ne montrer ses atours qu'à son mari. L'on ne saurait tolérer un tel comportement, un tel manque de respect envers soi-même qui n'échapperait certainement pas à la punition du regard extérieur.

Outre cet aspect, une femme voilée qui porte une tenue sportive peut paraître comme un homme. Or" le prophète rapporte qu'Allah le Tout Puissant a maudit toute femme qui se ferait passer pour un homme, et tout homme qui se ferait passer pour une femme».selon elles.

Pour les étudiants et les étudiantes non voilées, la tenue freine la pratique du sport chez les femmes voilées. Selon eux donc " quand on parle de femme voilée, on fait allusion au respect des principes religieux, des normes islamiques.. " qui lui dictent une manière de s'habiller, de se conduire. De même pour les islamologues qui pensent qu'après la longue

lutte menée par l'islam pour redonner à la femme sa dignité et sa place dans la société, il se doit d'interdire à ses femmes de se dénuder, de se dévoiler pour "courir, sauter, jouer etc. Ce n'est pas recommandé par l'islam et toute femme qui se respecte ne devrait pas s'habiller ainsi pour pratiquer le sport " selon un islamologue.

Fates Youssef n'a certainement pas tort quand il dit qu' « entre le voile et le short, il y a un monde à franchir ». En effet le port voile islamique inhérent à leurs croyances religieuses vient renforcer ce fait.

La mixité

En rapport avec cette question, les femmes voilées jugent que la pratique mixte du sport est contre un principe de l'islam qui voudrait que la femme ne se brasse pas avec les hommes qui lui sont étrangers. Or les lieux de pratique sont aussi bien pour les hommes que pour les femmes généralement au Sénégal. La femme voilée qui veut pratiquer le sport est alors exposée de manière consciente ou inconsciente aux regards des spectateurs car le cadre de pratique n'est pas exclusivement féminin. Parce que l'islam n'autorise pas la mixité, il n'est pas question d'exhiber son corps devant des hommes qui ne sont pas membres de sa famille ; de courir, de sauter, de se défouler devant leurs regards, encore moins de pratiquer dans le même cadre qu'eux. Ceci dit, le public mixte ne peut être admis quand des femmes voilées pratiquent le sport. La question que nous nous posons alors est la suivante : pouvons-nous trouver au Sénégal un cadre qui puisse contenir les femmes voilées dans « leur » sphère et qui permette qu'elles s'adonnent à la pratique de leur sport de choix ?

Question qui semble être un rêve pour une d'entre elles qui " aurait aimé pratiquer la natation, le volley, le foot, si toutes les conditions avaient été réunies ". " Aussi si on pouvait pratiquer entre filles sans présence masculine, ce serait bien ". La mixité constitue donc un frein à leur expression dans les activités. La même remarque est faite par les autres répondants qui pensent de manière générale que la femme voilée ne doit pas dans la pratique " se mêler aux hommes qui ne sont pas des proches parents ". Selon Alioune Sall une femme qui fait du sport devant des hommes, adoptent souvent des positions ou s'habillent d'une manière que l'islam réprovoe ". Quant à Adama Bèye, il pense que la femme musulmane qui veut vivre sa religion ne peut pas s'adonner au sport de compétition

parce qu' " elle serait obligée de dévoiler son intimité au grand public, et cela va à l'encontre des principes islamiques ".

Seulement un de nos sujets fait remarquer que " dans une société laïque, une femme ne peut pas à 100% respecter toutes les conditions de pratique. Supposons la femme voilée qui pratique dans un stadium, elle ne peut pas empêcher à un homme de venir voir le match ". Ouztaz Tahib Socé l'a si bien compris qu'il semble encourager le sport de compétition. En effet, en plus d'approuver la pratique du sport chez la femme voilée, il les invite à aller vers le sport, à s'habiller correctement et à pratiquer pour leur santé. "Participer à toutes sortes de compétition pour permettre à votre corps et votre esprit de s'épanouir, de se fortifier " dit-il.

Donc en plus de la tenue, du cadre, des perceptions négatives, la mixité vient renforcer la liste des facteurs bloquant la pratique du sport de compétition chez les femmes voilées. Elle n'est pas admise par l'islam et la tolérer pourrait être source de promiscuité qui également est un point soulevé par nos différents répondants.

La promiscuité

Le proche voisinage entre les hommes et les femmes n'est pas approuvé par l'islam. Il pourrait donner naissance à des comportements que l'islam a fini de combattre il y'a bien longtemps. Remarquons cependant que les femmes voilées n'ont pas développé sur la proximité, elles se sont limitées à ne la citer que comme contrainte.

Quant aux autres répondants, ils n'ont pas fait que citer simplement la proximité comme un obstacle à la pratique du sport chez les femmes voilées. Sur ce point aussi bien les islamologues que les étudiants et étudiantes non voilées ont émis des craintes quant aux risques qu'engendre la proximité. D'après l'un d'eux, " pour qu'elle ne s'adonne pas à l'adultère ", la femme voilée ne doit pas être vue par des hommes quand elle fait du sport. Il faut faire très attention à la promiscuité. Selon Adama Bèye, l'unique condition de cette pratique pour la femme voilée est d'être " conforme aux prescriptions islamiques ", donc bien se couvrir le corps et surtout éviter la promiscuité. L'islam ne peut donc pas prendre le risque d'encourager en plus du brassage, le contact entre les hommes et les femmes d'horizons différents. Ce serait à l'origine de laisser aller et de tentations qui feraient que la femme voilée tombe dans les dérives du sport.

Les dérives du sport

Ce point a été développé uniquement par ouztaz Alioune Sall pour tenter de justifier la position de l'islam par rapport à la pratique du sport de compétition qui n'existe pas en réalité dans l'islam selon lui. " De nos jours, le sport est devenu une source génératrice d'argent et c'est ce que l'islam interdit, dans certains cas. Tout au moins par rapport à la femme musulmane, il va introduire des restrictions ". Parce que la femme peut dans ce cas entreprendre des voyages non autorisés dans l'islam dans le cadre de la pratique, ou mêmes adopter un comportement banni par l'islam, notamment au niveau de l'accoutrement dans certaines disciplines sportives, qui la pousse à exhiber son corps au public. C'est dans ce sens qu'il bannit le model de corps prôné par le sport de nos jours, ce corps qui cherche à repousser ses limites au-delà de ses possibilités avec des produits dopants et anabolisants, corps qui se donne en spectacle.

Voilà un ensemble de raisons qui font que la femme voilée n'a pas sa place dans le sport de compétition qui, en plus de ses dérives, impose des règles qui sont en port à faux avec les croyances religieuses de la femme voilée.

Les règles du sport conventionnel

Cet aspect est soulevé par les femmes voilées comme n'encourageant pas leur expression dans le sport de compétition. " S'agissant du sport de compétition, dit l'une d'entre elles, je ne pense pas que la femme voilée puisse s'y adonner vu les règles, les exigences ". Les règles du sport conventionnel vont à l'encontre des principes religieux de la femme voilée soulignent les autres répondants dans la mesure où avant d'entrer dans un terrain, elle doit s'habiller d'une manière conventionnelle... " Et "comme le sport de compétition est régi par des règles, des lois qu'il faut respecter et auxquelles il faut se plier. Nous savons nettement que le voile n'est pas admis dans le sport conventionnel. En plus l'individu gagne de l'argent par la compétition ce qui n'est pas admis par l'islam " font-elles savoir. Le point de vu de l'islam à travers les islamologues n'a pas été recueilli vu que la question ne leur a pas été posée.

L'ensemble de ces raisons contribue effectivement à conforter le refus des femmes voilées de s'adonner au sport de compétition. Et c'est seulement dans cet ordre d'idée que nous pouvons comprendre les limites posées à l'expression des femmes voilées dans les activités sportives de compétition

Les limites du voile

Une des six (6) femmes voilées qui pratiquent le sport de manière continue et régulière a eu à souligner les limites du voile par rapport à la participation au sport de compétition. Suivant ses termes, " il y a des sports qu'on peut faire mais si on veut faire une carrière professionnelle cela n'est pas possible, le voile nous limite. Et puis le voile n'est pas universel, on ne met pas un voile sur une piste internationale d'athlétisme " .

Dès lors un réel problème se pose, car nous voyons que même si les femmes voilées s'adonnent à la pratique, même si elles décident de braver les interdits, il y aura toujours quelque part où « ça ne passera pas ». Crainte qui devient psychologique car ce n'est le regard extérieur ou le cadre qui devient gênant pour la femme voilée, mais c'est un sentiment d'être limitée, de devoir limiter ses efforts en se disant que quoi qu'on fasse, on ne deviendra pas international. A cela s'ajoute le regard extérieur qui trouve que le voile n'est pas admis dans les compétitions internationales. De l'avis d'un répondant, " si une femme voilée vient pour jouer dans un match international en mettant un blouson, on ne saurait l'accepter. Donc cet individu est en déphasage par rapport aux normes préétablies par cette discipline " .

Crainte encore partagée par les autres populations et qui amènent les femmes voilées à se créer un monde de rêve. Un monde où il s'agirait pour elles de dire " si les conditions étaient réunies, j'aurais aimé pratiquer... " Telle ou telle discipline.

Les disciplines qu'elles voudraient pratiquer

Pour ce point, elles ont cité un certain nombre de disciplines qu'elles auraient aimé pratiquer si toutefois toutes les conditions étaient réunies. Il s'agit du volley, du foot, de la natation de l'athlétisme, de la gymnastique, du taekwondo, du vietvo dao et certaines activités physiques telle que la gymnastique d'entretien.

Le constat que nous faisons est que les femmes voilées en réalité ne sont pas hostiles au sport de manière générale, mais ce sont les conditions de pratique qui ne sont pas souvent

réunies pour leur permettre de s'exprimer comme elles veulent. Car " naturellement je suis active, je bouge trop et même quand je marche cela se fait sentir, je déteste rester sur place " dit une femme voilée.

La troisième remarque qui se dégage de nos entretiens a trait aux modifications à apporter pour permettre l'épanouissement des femmes voilées dans les activités sportives.

Les changements escomptés

Sur cette question, les femmes voilées voudraient que des changements s'opèrent au niveau des contraintes déjà citées. Elles auraient aimé que cessent les perceptions négatives que l'on se fait d'elles. Perceptions qui jugent sans raison que la femme voilée ne peut faire ceci ou cela. Elles espèrent avoir l'accès à certains lieux de pratique comme la piscine. Donc si de tels changements sont effectués, les femmes voilées pourraient s'adonner à leur guise aux activités sportives.

Il convient cependant de noter que même pour ceux qu'elles pensent qu'ils les jugent négativement, des changements doivent être apportés pour permettre aux femmes voilées de pratiquer. En effet selon Mansour Fall, amir de la section **A.E.E.M.S** de l'université cheikh Anta Diop, "...les organisateurs doivent aller dans le sens de respecter les pratiques culturelles des gens, autrement dit, ne pas faire de distinction quelque part par rapport à la pratique religieuse, laisser l'opportunité à tous ceux qui le voudrait de pratiquer librement tout en respectant leurs principes religieux ".

"Par rapport aux instances de décisions, aux autorités, je pense que dans une société régie d'une certaine manière, on ne peut pas trop s'attendre à ce que les autorités fassent des efforts dans ce sens. Mais, il faut réfléchir sur comment faire pour permettre la pratique en masse des femmes voilées "estime un des répondants. La plupart d'ailleurs ont magnifié l'exemple de l'Iran pour les efforts consentis pour permettre à ses femmes de s'adonner à la pratique du sport. Et dans ce sens, nous apprenons par un article de presse¹⁰ que l'Iran va fabriquer des " vélos islamiques " pour les femmes. Certes ce projet peut sortir de l'ordinaire, paraître insolite, mais il a pour but " d'encourager le sport féminin " d'après l'une des responsables de ce projet.

¹⁰ *Journal l'observateur, n°1100 du lundi 21 mai 2007*

CONCLUSION GENERALE

CONCLUSION GENERALE

Notre étude, centrée sur les activités sportives chez les femmes voilées avait un triple objectif à savoir :

- contribuer à une meilleure connaissance des rapports entre pratiques sportives et pratiques religieuses du point de vue de l'islam.
- caractériser les perceptions des jeunes filles voilées relatives au sport de manière générale et conventionnelle en particulier.
- analyser les raisons des réticences des jeunes femmes voilées à l'égard du sport.

Concernant le premier objectif, notre partie théorique l'a dégagé. Effectivement il s'agissait dans cette partie, de démontrer un éventuel rapport entre les deux pratiques. Ce qu'on a fini de faire car en guise de conclusion des brèves analyses qu'on y effectuait, nous trouvons que le sport en tant que phénomène social a fini d'interpeller plus d'un. Il va ainsi susciter des intérêts et soulever de nombreux questionnements quant à ses fins, ses moyens et buts.

La religion musulmane elle, basée sur des dogmes, des croyances, prône une certaine conduite de vie codifiée par des textes, des traditions. Il était possible de les lier car l'islam et les activités physiques ont toujours cheminé ensemble même si des conditions doivent être prises en considération notamment pour la pratique sportive de la femme.

A travers le deuxième objectif assigné à notre étude à savoir caractériser les perceptions des jeunes filles voilées relatives au sport de manière générale et conventionnelle en particulier, nous avons montré que la pratique du sport chez les femmes voilées était problématique et en avons montré les causes . Pour ce faire, nous n'avons pas manqué dans la partie théorique de faire la présentation de la femme.

Ensuite, nous avons administré un guide d'entretien aux trois populations de notre étude. Leurs exploitations nous ont montré que toutes les populations accordent une importance capitale à la pratique du sport particulièrement les femmes voilées qui considèrent le sport comme une activité qui vise l'amélioration du physique et de l'esprit. Elles jugent le sport aussi comme un moyen pour entretenir son corps, pour rester en bonne santé et cela pour elles c'est l'essentiel.

Sans doute auront-elles compris la position de l'islam qui encourage toute pratique saine qui rafraîchit la mémoire et vivifie le corps pour maintenir la femme en bonne santé aussi longtemps que cela n'implique pas un péché et empêche pas l'accomplissement d'autres devoirs.

Donc toute femme voilée doit pouvoir pratiquer le sport dans la mesure où l'islam l'autorise. Pour étayer cette conclusion, nous prendrons pour référence les propos de Aïcha l'épouse du prophète (PSL) qui raconte que : « le prophète a fait la course avec moi et m'a devancée, puis ce fut à mon tour de le devancer. Il dit " nous sommes quittes " .

Cependant cette permission à la pratique n'est pas sans condition ; toute forme de pratique sportive n'étant pas permise par l'islam. Dans ce sens, nos enquêtes nous ont également montré que même si les femmes voilées pouvaient s'adonner à la pratique du sport, elles ne devaient se plier aux exigences du sport conventionnel.

Ce qui implique l'introduction de notre troisième objectif d'étude à savoir, caractériser les raisons des réticences des jeunes femmes voilées à l'égard du sport conventionnel. Le sport conventionnel est régi par des lois, par des règles que les convictions religieuses ne peuvent changer. La charte olympique dans sa règle 3-2 d'ailleurs évoque clairement" toute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne qu'elle soit pour des raisons religieuses, politiques, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au mouvement olympique".

Le sport de compétition met en exergue un instrument d'une grande importance aux yeux de l'islam à savoir le corps. La manière dont la femme voilée appréhende son corps, se comporte avec, est très explicite et traduit quelque part toute la pudeur, toute la morale que l'islam prône à son niveau : un corps sans souillure, un corps caché. Or le modèle de corps prôné par le sport conventionnel étant un corps exhibé, ..., nous remarquons que par rapport à ce fait qu'il est difficile pour la femme voilée de s'ouvrir à la pratique du sport de compétition et que la remarque de Fates se confirme d'avantage.

La pratique du sport chez les femmes non voilées est déjà problématique et suscite de nombreuses réflexions qui amènent A. Diack [20] à écrire dans sa conclusion sur le corps que : « dans la société sénégalaise..., les interdits sociaux relatifs à des considérations issues de la morale que dégage l'islam sembleraient constituer un frein pour cette évolution, car cette morale va déterminer un type de personnalité social à laquelle la femme devra se conformer ».

Notre étude nous permet de dire que la pratique chez les femmes voilées est d'avantage problématique. Chez les femmes voilées l'islam n'est pas que religion

pratiquée de manière modérée, il est éthique de vie. Toutes les femmes voilées de notre étude sont membres dans les différentes associations islamiques de l'université à savoir l'AEEMS, le MEJIRD ou l'AEMUD. Telles associations qui véhiculent une certaine philosophie de l'islam, donc forcément ces femmes adopteront leurs philosophies afin de pouvoir s'identifier par rapport à la structure. Ces philosophies peuvent être parfois très radicales et prôner l'application des textes de l'islam " matinal" ou originel. Il serait alors difficile pour elles de se défaire de leur conviction, de leur croyance religieuse pour s'adonner à la pratique des activités sportives.

Toutefois, même si l'islam semble fermer ses portes à la pratique du sport de compétition, nous notons autour de nous une pratique sélective des femmes voilées dans les sports dits de combat. D'où la nécessité d'une étude sur cette préférence aux sports de combat.

Une telle étude pourrait permettre de voir si, en faisant la promotion du sport au niveau des mouvements " Ibadou", particulièrement celles des femmes voilées qualifiées dans certaines disciplines sportives, on les verrait s'adonner enfin au sport de manière générale et de compétition en particulier. Par ailleurs, alléger les exigences institutionnelles qui quelque part empêchent les femmes voilées de s'y investir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Al-DJAZAIRI[10] -Abou bakr djaber (1992) LA VOIE DU MUSULMAN.
BEYROUTH : DAR EL FIKER

ALMAWARDY [15] - L'Ethique du Mondain et du Religieux. BEYROUTH LIBAN :
DAR EL FIKER.1999.

BARRUL R. [7]-Lexique du cadre institutionnel et règlement des APS (sous la direction de
l'INSEPS de Paris).

CORAN [13]- Le Saint-Coran et la traduction en langue française du sens de ses versets.
Révisé et édité par La Présence Générale des Directions des Recherches Scientifiques
Islamiques, de l'Ifta, de la Prédication et de l'Orientation Religieuse. Suivant l'arrêté Royal n°
12412 promulgué en date du 27/10/1405 H.

COUBERTIN [1]- Extrait de l'article sur la conférence mondiale sur la femme et le sport
tenue à LAUSANNE (Musée Olympique) du 14 au 16 Octobre, 1996.

DIA A. I. [18] (1986).- Corps Personnalisation et Socialisation dans la culture wolof. Thèse
pour le Doctorat de 3eme cycle De Science De L'Education. Université de Toulouse-Le
Mirail.U.E.R. Des Sciences Du Comportement Et De L'Education.

DIACK A. [20] (1998).- La Femme Wolof face à la pratique du sport de compétition et aux activités physiques : Analyse des attitudes et des comportements de 1940 à nos jours.

Thèse De Doctorat de 3eme Cycle (sociologie). Université Gaston Berger De Saint-Louis.

U.F.R. Lettre & Sciences Humaines Section De Sociologie.

DUMAZEDIER [6] (2003).- Dictionnaire Hachette Illustré, P.352.

EL KARDANI F. [9] - L'ISLAM AUJOURD'HUI, La conception de l'éducation physique en islam, 1989 n°7, éd. Dhoul-I-Qi'ida 1409.

Encyclopédia Universalis [4] - Notes de cours de sociologie du sport, UCAD INSEPS 2007.

Encyclopédie QUILLET [8] -1950

JEUNESSE MUSULMANNE [14] - source Internet, moteur de recherche google. Conférence mondiale de la jeunesse musulmane.

LALOU [3]- Le Robert des sports (1987), éd. Le ROBERT. P. 431.

LEMU A. [16] -LA FEMME EN ISLAM, éd. Agence des Musulmans d'Afrique, Koweït, juin 1994.

MAGNANE G. [2] - Le Robert des sports (1987), éd. Le ROBERT. P. 431.

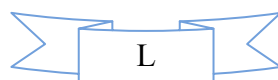
MAJIDI M. [19] - L'HABIT ISLAMIQUE DE LA FEMME, éd. Agence Islamique d'Afrique 2004.

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ [5] (2005), 100ème édition. P.272.

RAZAQ Dr A. [12] -L'ISLAM ET LA DIGNITE DE LA FEMME, éd. Assia.

SOW Mama [17] (1985). Contribution A L'Etude Interculturelle Du Statut Du Corps En Milieu Scolaire Sénégalais : Pour Une Redéfinition Des Pratiques D'éducation Physique. Thèse pour le Doctorat de 3ème cycle De Science De L'Education. Université de Toulouse - Le Mirail. U.E.R. Des Sciences Du Comportement Et De L'Education.

SOUKHO Codou [11] - LA FEMME, LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES ET L'ISLAM, UCAD, 1990.



ANNEXES

GUIDE D'ENTRETIEN POUR FEMMES VOILEES

- 1° quel est votre niveau d'étude ?
- 2° quel genre d'enseignement recevez-vous ?
- 3° êtes-vous membre d'une association islamique ?
- 4° quelle est votre compréhension du sport ?
- 5° à quoi sert le sport ?
- 6° pratiquez-vous un sport ?
- 7° quel sport pratiquez-vous ?
- 8° rencontrez-vous des difficultés dans la pratique ?
- 9° comment voyez-vous le voile et les activités sportives ?
- 10° pensez-vous réellement qu'en tant que femme voilée, on peut s'adonner à la pratique du sport ?
- 11° quelles modifications apporter afin de permettre l'épanouissement des femmes voilées dans les activités sportives ?

GUIDE D'ENTRETIEN MIXTE POUR LES HOMMES ET FEMMES NON VOILEES.

- 1° quel est votre niveau d'étude ?
- 2° quel genre d'enseignement recevez-vous ?
- 3° êtes-vous membre d'une association islamique ?
- 4° quelle est votre compréhension du sport ?
- 5° à quoi sert le sport ?
- 6° pratiquez-vous du sport ?
- 7° comment voyez-vous les femmes voilées et les activités sportives ?
- 8° pensez-vous réellement que la femme voilée puisse s'adonner à la pratique du sport ?
- 9° qu'est ce qui peut constituer à leur niveau une contrainte et les empêcher de s'épanouir dans les activités sportives ?
- 10° quelles modifications apporter dans ce qui constitue une contrainte pour les femmes voilées afin de permettre leur épanouissement dans les activités sportives ?
- 11° quelle est votre perception des femmes voilées qui s'adonnent à la pratique du sport ?

GUIDE D'ENTRETIEN POUR LES ISLAMOLOGUE

- 1° quelle compréhension faites vous du sport ?
- 2° quelle est la place du sport dans l'islam ?
- 3° L'islam autorise t'il la pratique du sport chez les femmes voilées ?
- 4° La femme voilée peut elle s'exprimer dans le cadre du sport de compétition ?

LISTE DES DIFFERENTS REpondANTS

1° ENTRETIEN : effectué le 28/02/2007 avec :

R. étudiante à la FLSH en géographie 4eme année.

D. SALL (non voilée)

B.SALL (non voilée) étudiante en marketing des communications 1ere année.

2° ENTRETIEN : effectué le 01/03/2007 avec :

H.BA étudiant à l'ENS

M. étudiant en 3eme année à l'inseps

A.étudiant en 4eme année à l'inseps

3° ENTRETIEN : effectué le 01/03/2007 avec :

T. sympathisant à l'AEEMS, L' AEMUD, MEEJIRD

4° ENTRETIEN : effectué le 02/03/2007 avec :

K. voilée étudiante en 3eme année de médecine. AEEMS

5° ENTRETIEN : effectué le 03/03/2007 avec :

Voilée, étudiante à l'ENEA.AEEMS

6° ENTRETIEN : effectué le 06/03/2007 avec :

A. voilée ; étudiante en 3eme année de L.M.MEEJIRD

N. voilée ». TIDIANIA

K.voilée, 1°A. de droit. MEEJIRD

7° ENTRETIEN : effectué le 07/03/2007 avec

P. voilée, étudiante en géographie. AEEMS

O. "

M. voilée, en année de licence en P.C AEEMS

8° ENTRETIEN : effectué le 08/03/2007 avec :

S. voilée, en 2eme A. de droit. AEMUD

Y. voilée, 2eme A. en sciences économiques. AEMUD

Z. voilée, en année de maîtrise en droit. AEMUD

9° ENTRETIEN : effectué le 08/03/2007

O. étudiant, prépare une thèse pour le doctorat de science juridique. AEMUD

10° ENTRETIEN : effectué le 08/03/2007 avec :

S. BA étudiant en 4eme année à la FASEG. AEMUD

11° ENTRETIEN : effectué le 08/03/2007 avec :

M.M.S. étudiant en arabe A. AEMUD

12° ENTRETIEN : effectué le 08/03/2007 avec :

M. en licence de droit. AEMUD

O. en 1ere A. de droit. AEEMS

I. master en droit de l'environnement.

13° ENTRETIEN : effectué le 08/03/2007 avec :

M. en en année de maîtrise à l'insep

I. en année de maîtrise à l'insep

14° ENTRETIEN : effectué le 09/03/2007 avec :

I. en année de maîtrise de philosophie. AEEMS

15° ENTRETIEN : effectué le 11/03/2007 avec :

M. B. journaliste. AEEMS

16° ENTRETIEN : effectué le 13/03/2007 avec :

Ouztaz Alioune Sall à son domicile. Il fait partie des prêcheurs les plus écoutés lors des émissions religieuses de la station radio sud FM

17° ENTREMEN : effectué le 14 03 2007 avec :
Ouztaz Adama Bèye. AEEMS. Professeur d'Arabe au lycée de thiaroye.

18° ENTRETIEN : effectué le 30 03 2007 avec :
Ouztaz Tahib Socé à la station Radio Future Média.